

TRIBUNAT.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR SIMÉON,

Sur la motion d'ordre relative au gouvernement héréditaire.

Séance extraordinaire du 10 floréal an 12.

TRIBUNS,

La motion que vous venez d'entendre et que je seconde, présente une opinion qui se formoit depuis plus de deux ans et que les événemens ont mûrie. Des communes, des conseils-généraux de départemens,